

Mise à jour le 10 avril 2026



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

CAPITAL HUMAIN FORMATION



Préambule



Bienvenue chez **CAPITAL HUMAIN**, votre partenaire pour l'accès à des formations de qualité. En tant qu'organisme certifié Qualiopi, nous nous engageons à vous offrir des prestations pédagogiques conformes aux exigences de qualité les plus élevées du référentiel national.

Notre Certification Qualiopi ?

Notre démarche s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue et de l'assurance qualité. La certification Qualiopi atteste de notre engagement à dispenser des formations répondant aux critères rigoureux définis par les autorités compétentes. Nous sommes fiers de faire partie des acteurs qui contribuent activement à l'évolution positive du secteur de la formation.

Votre Satisfaction, Notre Priorité !

Chez CAPITAL HUMAIN, votre satisfaction est notre priorité. Nous mettons tout en œuvre pour vous proposer les formations adaptées à vos besoins, dispensées par des professionnels qualifiés et conçues dans le respect des normes de qualité.

Nos Conditions Générales de Vente (CGV)

Tout achat de formation auprès de CAPITAL HUMAIN implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales de Vente qui suivent ont pour objectif de définir les modalités d'inscription, de participation et de règlement de nos formations. En les acceptant, vous vous engagez à respecter les termes et conditions énoncés, et nous nous engageons à vous offrir des services de formation de haute qualité.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou clarification concernant nos CGV. Merci de faire confiance à **CAPITAL HUMAIN** pour votre parcours de formation et d'apprentissage.

CGV | Termes & définitions

❖ **Bénéficiaire ou Client :**

Sont définis comme “bénéficiaires” l’entreprise et son/ses apprenant(s) co-contractants avec CAPITAL HUMAIN Formation.

❖ **Organisme de formation ou Vendeur :**

CAPITAL HUMAIN Formation en tant que prestataire de formation certifiée Qualiopi envers l’entreprise et son/ses apprenant(s) co-contractants.

❖ **Devis de formation :**

Établi en hors taxes, il constitue une proposition financière aux prestations que nous proposons. Le devis inclut la date et la durée prévues de la formation, le nombre prévisionnel d'apprenants ainsi que la thématique spécifique de la formation. Ce document transparent offre une vue claire sur les coûts associés à nos services de formation, permettant à nos Clients de prendre des décisions éclairées en toute confiance.

❖ **Convention de formation :**

Établi après signature du devis, la convention de formation professionnelle est conclue entre le Client et l’Organisme de formation, prenant ainsi la forme d’un [contrat](#) (*) en bonne et due forme.

Celle-ci est à considérer comme un bon de commande émis par le Client et validé par CAPITAL HUMAIN Formation.

Il est conclu cette convention de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 6311-1 à L. 6363-2 du Code du Travail, et également en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l’article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

() Tout accord contractuel implique l'acceptation inconditionnelle du Client ainsi que son adhésion complète aux présentes Conditions Générales. Ces dernières prévalent sur tout autre document, y compris les éventuelles conditions générales d'achat. Aucune dérogation à ces Conditions Générales ne peut être opposée à CAPITAL HUMAIN, sauf si expressément acceptée par écrit par cette dernière.*

❖ **Livret d'accueil :**

Un document essentiel élaboré par CAPITAL HUMAIN pour fournir aux stagiaires une vue d'ensemble et claire de leur expérience de formation. Il englobe des informations cruciales telles que les [coordonnées de l'organisme](#), les [moyens logistiques disponibles](#), les [droits et devoirs des stagiaires/apprenants](#), ainsi que les [règles de sécurité](#) et les [règlements intérieurs](#). Ce livret vise à garantir une intégration harmonieuse et informée dans le cadre de la formation dispensée.

CGV | Prix & règlements

◆ Généralités :

Un Devis est émis à l'inscription et doit absolument être contresigné par le Client. Il intègre alors une valeur contractuelle.

Les **prix des formations** sont indiqués au catalogue CAPITAL HUMAIN en Euro et Hors-Taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante (TVA = 20%).

Les **repas** ne sont pas compris dans le prix des formations, ils seront facturés en sus ou à la charge de l'entreprise ayant inscrit ses salariés et participants.

◆ Règlement des factures :

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de CAPITAL HUMAIN.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour **frais de recouvrement** d'un montant de quarante euros hors-taxes (40,00 € HT). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

◆ Règlement intégral par un Opérateur de Compétences (OPCO) :

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Pour toute formation dont le financement est entièrement pris en charge par un OPCO, le client doit fournir dans les plus brefs délais à l'organisme de formation une copie de l'**Accord de prise en charge**.

CGV | Prix & règlements

❖ **Règlement partiel par un Opérateur de Compétences (OPCO) :**

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend mais que celui-ci ne lui accorde le financement que partiellement, il appartient au Client :

- de valider sa demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Pour toute formation dont le financement est partiellement pris en charge par un OPCO, le client doit fournir dans les plus brefs délais à l'organisme de formation une copie de l'[Accord de prise en charge](#).

CGV | Report, modification, annulation

❖ Annulation d'une formation du fait du Client

Tout début de formation ou cycle entraîne le paiement intégral, sauf accord explicite contraire de la part de l'organisme de formation CAPITAL HUMAIN.

En cas d'annulation de formation à l'initiative du Client, celle-ci doit être notifiée par écrit à l'Organisme de formation selon les modalités ci-après :

- La demande doit être transmise au moins trente (30) jours calendaires avant le début de la formation.
- En l'absence de cette notification, l'intégralité du montant de la formation deviendra immédiatement exigible en tant qu'indemnité forfaitaire.

❖ Remplacement d'un participant du fait du Client

Sur demande écrite 15 jours calendaires avant le début de la formation, quel que soit le type de la formation, le Client a la possibilité de demander le remplacement numérique d'un participant sans facturation supplémentaire.

❖ Refus de former

Si un contrat est conclu entre le Client et CAPITAL HUMAIN Formation sans que le paiement des formations précédentes ait été effectué, CAPITAL HUMAIN se réserve le droit de refuser, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, d'honorer le contrat et de délivrer les formations correspondantes. Le Client n'aura droit à aucune indemnité, quel que soit le motif.

❖ Annulation ou report d'une formation du fait de CAPITAL HUMAIN

CAPITAL HUMAIN se réserve le droit d'annuler ou de reporter des formations préalablement planifiées, sans qu'une indemnisation ne soit due, à condition d'informer le Client avec un préavis raisonnable.

S'il s'agit d'un report, la date ou la période de replanification de la formation sera déterminée d'un commun accord entre les deux parties signataires, en fonction du motif initial.

S'il s'agit d'une annulation, une replanification est envisageable, la date ou la période de replanification de la formation sera également à déterminer d'un commun accord entre les deux parties signataires, tenant toujours compte du motif initial d'annulation.

CGV | La formation

❖ Obligations et responsabilités de CAPITAL HUMAIN

CAPITAL HUMAIN Formation s'engage à dispenser la formation avec promptitude et un application. Étant une prestation intellectuelle et professionnelle, l'organisme de formation est soumis à une obligation de moyens. En conséquence, la responsabilité de CAPITAL HUMAIN Formation se limite aux éventuels dommages directs résultant d'une exécution défailante de ses services de formation, excluant tout préjudice immatériel ou indirect. En toute circonstance, la responsabilité globale de CAPITAL HUMAIN Formation, liée à la formation, sera plafonnée au montant total de la formation.

❖ Obligations et responsabilités du bénéficiaire

Le Client s'engage à/au :

- ★ régler et/ou veiller au règlement intégral du coût de la formation
- ★ s'abstenir de reproduire tout matériel ou document dont les droits d'auteur appartiennent à CAPITAL HUMAIN Formation, sans l'accord écrit et préalable de ce dernier
- ★ ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo quelconque pendant les formations, sans l'accord écrit et préalable de CAPITAL HUMAIN Formation
- ★ respecter les réglementations en vigueur liées à l'utilisation de la salle de formation, notamment en termes de propreté, du bon usage du matériel, et du suivi des règles sanitaires en place
- ★ respect mutuel entre toutes les personnes présentes durant la formation

❖ Programme et paramétrage des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les affiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif, les modalités d'exécution peuvent être personnalisées selon les besoins identifiés et/ou exprimés.

❖ Supports et documents de formation

Pour préserver notre engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est délivrée sous forme dématérialisée, sauf cas exceptionnel décidé ou accordé par le formateur.

CGV | La formation (suite)

◆ E-learning et extranet DIGIFORMA

CAPITAL HUMAIN Formation accorde au Client un droit d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, désignés ci-après comme le « Module e-learning ». L'ensemble des Modules sera accessible au Client via son extranet e-learning après la signature du Contrat (Devis et Convention + envoi de la Convocation). Les Modules sont hébergés par Digiforma, et l'accès des apprenants se fait par identification automatique à l'aide de leurs adresses e-mail, sans nécessité de mot de passe.

Le processus d'identification par e-mail (navigateur et mail à connecter) doit être réalisé préalablement avant toute connexion au portail extranet. Ainsi, il incombe au Client de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et conserver ses propres données.

CAPITAL HUMAIN Formation décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de l'identifiant. Le Client s'engage à informer l'organisme dès qu'il a connaissance d'une utilisation frauduleuse.

Le Client dispose d'un délai, dont la durée sera communiquée par CAPITAL HUMAIN Formation, pour utiliser son droit d'accès aux Modules. Passé ce délai, les accès consentis seront immédiatement annulés.

◆ Propriété intellectuelle

Dans le cadre de nos actions de formation, tous les documents et supports fournis demeurent la propriété intellectuelle exclusive de CAPITAL HUMAIN. Les bénéficiaires de la formation s'engagent à ne pas détourner, copier, ou réutiliser ces documents à des fins autres que celles strictement liées à leur formation, sauf accord écrit et signé par l'organisme de formation. Toute utilisation non autorisée de ces documents constitue une violation des droits de propriété intellectuelle et peut donner lieu à des poursuites légales.

CAPITAL HUMAIN Formation accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, un accord d'utilisation non exclusive, non cessible et strictement personnelle du/des support(s) et document(s) de formation. L'apprenant a ainsi le droit de réaliser une photocopie pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de CAPITAL HUMAIN Formation ou toute autre mention de propriété intellectuelle soit reproduite sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client s'engagent à :

- Ne pas utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le support de formation, sauf accord préalable de CAPITAL HUMAIN Formation ;
- Ne pas désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- Ne pas sous-licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- Ne pas utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

CGV | La formation (suite)

◆ Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel, communiquées par le client, sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Conformément à l'exigence essentielle des sécurité des données personnelles, CAPITAL HUMAIN Formation s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, CAPITAL HUMAIN Formation s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels ;
- En cas de sous-traitance, CAPITAL HUMAIN Formation se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

CGV | Juridiction et lois applicables

◆ Juridiction et lois applicables

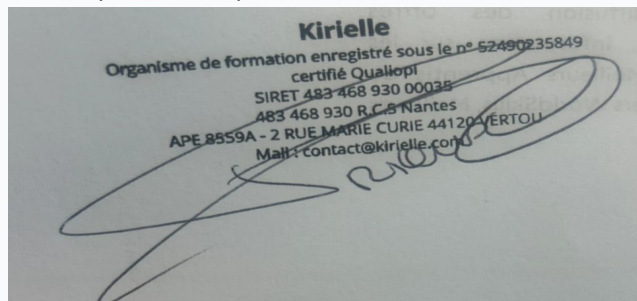
Les Contrats et tous les rapports entre CAPITAL HUMAIN Formation et son Client sont régis et encadrés par la Loi française.

En cas de litige survenant entre l'organisme de formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Si aucune solution n'est trouvée dans un délai de soixante (60) jours à compter de la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie plaignante devra avoir envoyée à l'autre partie, le différend sera exclusivement soumis à la compétence du tribunal de commerce de Nantes. Ce, quel que soit la localisation du siège du Client, et, malgré toute pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

CAPITAL HUMAIN

Organisme de formation enregistré sous le n° 52490235849
Certificat Qualiopi n° F1406
SIRET : 48346893000035 | Immatriculation R.C.S n° 483 468 930 Nantes
2 rue Marie Curie, 44120 Vertou France
Mail : contact@capital-humain-formation.fr

Validées par CAPITAL HUMAIN Formation,
Représenté par PRIOUX MANON



En apposant ma signature ci-dessous, je reconnais avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente de **CAPITAL HUMAIN**.

Reçues à, ce

Signature et nom du signataire à précéder de la mention "Lu et approuvée"



CAPITAL HUMAIN FORMATION

2 rue MARIE CURIE VERTOU 44120 | Numéro SIRET : 48346893000035 | N° TVA : FR43483468930 |
Certificat Qualiop n° F1406 | Numéro de déclaration d'activité : 52490235849 (auprès du préfet de région de : Région des Pays de Loire)

Version révisée le 04.04.2024

